

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1183**7 mai 2015****SOMMAIRE**

Avus Group S.à r.l.	56748	Nord-Finance	56739
Axa World Funds	56743	Onex Wizard Acquisition Company III Sàrl	56759
bluO Holding F2	56770	Ossiam Lux	56747
Bright Tarvos Property S.à r.l.	56757	Parc Merveilleux	56742
CEPF II CJ Southport S.à r.l.	56740	Partners Group Global Mezzanine 2010 S.C.A., SICAR	56749
Damla-Elif Sàrl	56744	PerformanZ Holding	56770
Domain Holding S.A.	56784	Perimmo S.A.	56740
Domain Holding S.A.	56742	Procoat S.A.	56743
Dyra S.à r.l.	56742	PRO Investment S.à r.l.	56747
Eiffel UCITS Opportunities SICAV	56784	RO Investments S.A.	56739
Etive Investments S.A.	56738	Rosenkavalier I S.à r.l.	56743
Euromalux	56744	Selmira S.A.	56740
FACT Security S.à r.l.	56741	Société d'Expertise Automobiles Luxem- bourgeoise S.A.	56781
Garden Beach Holding S.à r.l.	56760	Solum Bertrange I Holding S.A.	56747
Gleignor Holding S.A.	56741	Solutions 30 SE	56745
J. & M. S.A.	56738	Sorephar S.A.	56741
Kwality Benelux S.A.	56750	Stripes S.A.	56746
Larry II Central Germany S.à r.l.	56757	Tersicore S.A.	56738
LOYS Sicav	56744	TM Dairy (UK Holding) S.à r.l.	56739
LP Lux Consult S.A.	56781	Veiner Jungsodalen	56782
Luxallim S.A.	56741	Zurich Real Estate S.A.	56740
Mapo4 GP S.à r.l.	56771		
Mavin Property Fund	56769		
Mountain Cleantech Co-invest S.à r.l.	56753		

Tersicore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 191.039.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration tenue en date du 26 janvier 2015 que:

- Monsieur Fabio MASTROSIMONE, né le 13 février 1978 à Rome (Italie), demeurant professionnellement au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, a été nommé président du conseil d'administration, avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2015.

Tersicore S.A.

Représentée par Fabio MASTROSIMONE

Administrateur et président du conseil d'administration

Référence de publication: 2015047439/17.

(150054192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

J. & M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 152.150.

—
Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mercredi 20 mai 2015 à 14:30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2014.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Renouvellement et / ou nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes.
5. Divers.

Pour être admis à l'assemblée, tout détenteur d'actions au porteur est prié de déposer ses titres au siège social cinq jours francs avant l'assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015061643/1267/18.

Etive Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 150.154.

—
Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 mai 2015 à 17.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Directoire et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur les comptes annuels de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2014 ;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014 ;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2014 ;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ;
5. décharge aux Membres du Directoire, aux Membres du Conseil de Surveillance et au Commissaire aux Comptes ;
6. nomination du Commissaire aux Comptes ;
7. divers.

LE DIRECTOIRE

Référence de publication: 2015057774/10/19.

TM Dairy (UK Holding) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 163.373.

—
Auszug aus dem Beschluss des Alleingeschafters vom 20. März 2015

Beschluss

Der Alleingeschafter beschließt, Herrn Martin Göggelmann, geboren am 25. März 1973 in Ulm/ Deutschland, mit beruflichem Wohnsitz in Luxemburg, 2b, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, mit sofortiger Wirkung zum Geschäftsführer der Gesellschaft zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 26. März 2015.

Für gleichlautenden Auszug

Un mandataire

Référence de publication: 2015047445/17.

(150054090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

RO Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 154.421.

—
Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu lundi 18 mai 2015 à 14:30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2014.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Renouvellement et / ou nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes.
5. Divers.

Pour être admis à l'assemblée, tout détenteur d'actions au porteur est prié de déposer ses titres au siège social cinq jours francs avant l'assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015061645/1267/18.

Nord-Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 37.445.

—
Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi 19 mai 2015 à 16:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2014.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Renouvellement et / ou nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes.
6. Divers.

Pour être admis à l'assemblée, tout détenteur d'actions au porteur est prié de déposer ses titres au siège social cinq jours francs avant l'assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015061644/1267/19.

Perimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 144.009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015046608/10.

(150052853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

CEPF II CJ Southport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 195.146.

Il convient de modifier la dénomination de l'associé de la Société; Dune S.à r.l., qui est devenu «CEPF II CJ Holdings S.à r.l.» en date du 06 mars 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 mars 2015.

Référence de publication: 2015046318/11.

(150053225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

Selmira S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 135.170.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme SELMIRA S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi, *15 mai 2015* à 10.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2014.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015062677/750/15.

Zurich Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 133.394.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi *19 mai 2015* à 10:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2014.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Pour être admis à l'assemblée, tout détenteur d'actions au porteur est prié de déposer ses titres au siège social cinq jours francs avant l'assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015061646/1267/18.

Gleiner Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 99.755.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 mars 2015.

Référence de publication: 2015045812/10.

(150052505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

FACT Security S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 169.863.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le mardi 24 mars 2015.

Pour la société

Me Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2015045767/13.

(150052567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Luxallim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 136.047.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme LUXALLIM S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi, *15 mai 2015* à 14.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2013.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015062674/750/15.

Sorephar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 44.399.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *15 mai 2015* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2014
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015062678/788/16.

Domain Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 42.873.

—
Extrait de la Résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24/03/2015.

Résolution

Monsieur Georges CLOOS administrateur, demeurant 13, Avenue Grande Duchesse Charlotte à L-5654 MONDORF LES BAINS, est nommé administrateur délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Luxembourg.

Référence de publication: 2015046358/14.

(150053209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

Dyra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 134.719.

—
Lors de l'assemblée générale tenue en date du 9 mars 2015, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Choui Min Kon Kam King, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L - 1882 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie A, avec effet au 31 janvier 2015 et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Augusto Bessi, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L - 1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de catégorie A, avec effet au 31 janvier 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2015.

Référence de publication: 2015046360/15.

(150053218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

Parc Merveilleux, Société Anonyme.

Siège social: L-3260 Bettembourg, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 6.833.

—
Les actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi, *15 mai 2015* à 15.00 heures au restaurant du Parc Merveilleux, route de Mondorf à Bettembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et rapport du réviseur d'entreprises portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2014
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprises
5. Nominations statutaires
6. Divers

Conformément à la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, la Parc Merveilleux SA a nommé la Banque Internationale à Luxembourg comme banque dépositaire.

Les actionnaires au porteur sont invités à déposer leurs titres auprès de la Banque Internationale à Luxembourg. Le droit de vote attaché aux actions au porteur non immobilisés est suspendu jusqu'au dépôt des titres.

Pour pouvoir participer au vote les actionnaires devront faire établir un certificat par la Banque dépositaire établissant leur qualité d'actionnaire.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015060968/25.

Procoat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 73.151.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2015.

Référence de publication: 2015046032/10.

(150052720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Rosenkavalier I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 138.392.

Die Bilanz zum 28. Februar 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 17. März 2015.

Für die Rosenkavalier I S.à r.l.

Universal-Investment-Luxembourg S. A.

Alain Nati / Katrin Nickels

Référence de publication: 2015046048/13.

(150052099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

AXA WF, Axa World Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 63.116.

The Shareholder, are pleased to invite you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of AXA World Funds, to be held at 49, Avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg on *May 18th, 2015* at 11:00 a.m., with the following agenda:

Agenda:

1. Review and Approval of the report of the Board of Directors and of the Auditor (réviseur d'entreprises agréé);
2. Review and Approval of the Annual Accounts as of December 31st, 2014;
3. Review and Approval of the allocation of the results;
4. Discharge to the Directors for the financial year ended December 31st, 2014;
5. Statutory appointments;
6. Miscellaneous.

The Annual Report of the Sicav for the financial year ended December 31st, 2014 can be obtained on request at the registered office of the Sicav or can be downloaded from the following website www.axa-im.com.

No quorum is required and decisions will be taken by the majority votes of the shareholders present or represented.

Should you be unable to attend this meeting in person, please return the enclosed form of proxy by mail, duly executed and signed, to the Company at the below mentioned address no later than May 13th, 2015. Notwithstanding the above formality, you may send a copy by facsimile at the following number:

(+ 352) 464 010 413.

Shareholders wishing to participate at the meeting should confirm their attendance no later than May 13th, 2015 by registered mail to the Company at the following address:

State Street Bank Luxembourg S.A.

49, Avenue J-F Kennedy

L-1855 Luxembourg

For the attention of Mrs Marie-Hélène Iagnemma

The Board of Directors.

Référence de publication: 2015060230/755/31.

Euromalux, Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, 5, rue GEESPELT.

R.C.S. Luxembourg B 179.354.

—
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015045752/9.

(150052426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Damla-Elif Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3441 Dudelange, 46, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 184.064.

—
Il est noté que Monsieur HAKAN Idris, résident à F-54800 Conflans-en-Jarnisy, 13, rue des Tulipes vend l'entièreté de ses 51 parts sociales, représentant cinquante et un pourcent (51 %) de la totalité du capital social de la sàrl DALMA-ELIF, à Monsieur BASOGLU Hüseyin, résident à F-54800 Jarny, 1, rue du 11 Novembre 1918. La vente a eu lieu le 23/12/2014.

Référence de publication: 2015045708/12.

(150052344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

LOYS Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 153.575.

—
Die Aktionäre der LOYS SICAV (die "Gesellschaft") werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen (die "Generalversammlung"), welche für den 19. Mai 2015 um 11:00 Uhr am Sitz der Gesellschaft mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Agenda:

1. Vorlage, Beratung und Genehmigung des geprüften Jahresabschlusses für das am 31. Dezember 2014 beendete Geschäftsjahr;
2. Beschlussfassung über die Verwendung des Ergebnisses für das am 31. Dezember 2014 beendete Geschäftsjahr;
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder für die Ausübung ihrer Mandate für das am 31. Dezember 2014 beendete Geschäftsjahr;
4. Zustimmung zu der Kooptierung von Frau Désirée Eklund als zusätzliches Verwaltungsratsmitglied und Verlängerung ihres Mandates bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2017 stattfinden wird unter Vorbehalt der Zustimmung der CSSF;
5. Ordentliche satzungsgemäße Entscheidungen;
6. Verschiedenes.

Die Beschlüsse über die Tagesordnung der ordentlichen Generalversammlung werden mit einfacher Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien gefasst. Anlässlich dieser Versammlung ist kein Anwesenheitsquorum erforderlich.

Alle Aktionäre, die zur Teilnahme und Abstimmung auf der Versammlung befugt sind, dürfen einen Stellvertreter ernennen, der in ihrem Namen abstimmt. Das Vollmachtsformular ist dann gültig, wenn es formell rechtmäßig ausgefüllt wurde und eigenhändig vom ernennenden Aktionär, oder von dessen Bevollmächtigten unterzeichnet wird und bis spätestens zum Geschäftsschluss des 18. Mai 2015 bei dem Verwaltungsrat der Gesellschaft oder bei der Verwaltungsgesellschaft Alceda Fund Management S.A., per Post, per E-Mail unter corporate@alceda.lu oder per Fax +352 248 329 442 eingegangen ist. Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei dem Verwaltungsrat der Gesellschaft oder bei der Verwaltungsgesellschaft Alceda Fund Management S.A., 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg angefordert werden.

Senningerberg, im April 2015

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2015061632/8040/33.

Solutions 30 SE, Société Européenne.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 179.097.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société sont convoqués à la réunion de

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra dans le salon " Bubbles " au rez-de-chaussée de l'hôtel Sofitel Luxembourg Le Grand Ducal, 40, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, le 15 mai 2015 à 11.00 heures, ainsi qu'à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra à la même date, immédiatement après l'assemblée générale ordinaire, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

1. Présentation du rapport du directoire, des observations du conseil de surveillance sur le rapport du directoire et du rapport du réviseur d'entreprises agréé sur les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2014.
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2014.
3. Affectation du résultat.
4. Présentation du rapport consolidé de gestion du directoire, des observations du conseil de surveillance sur le rapport consolidé de gestion du directoire et du rapport du réviseur d'entreprises agréé sur les comptes consolidés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2014.
5. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2014.
6. Décharge à accorder aux membres du directoire, aux membres du conseil de surveillance et au réviseur d'entreprises agréé pour l'accomplissement de leur mandat au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2014.
7. Démission de Monsieur Alain WEBER de son poste de membre du conseil de surveillance et décharge à lui accorder pour l'exercice de son mandat jusqu'au 17 avril 2015.
8. Nomination de Monsieur Alexander SATOR, comme nouveau membre du conseil de surveillance pour une durée de quatre ans.
9. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de la société GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A. pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE :

1. Modification de l'article 4.- paragraphe 1er des statuts relatif au siège statutaire et à l'administration centrale pour lui donner la teneur suivante : " Le siège statutaire et l'administration centrale de la société sont établis dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. "
2. Fixation de la valeur nominale des actions de la Société à cinquante centimes d'euros (0,50 EUR) chacune et augmentation corrélative du nombre d'actions de quatre millions neuf cent soixante et onze mille huit cent huit (4.971.808) à neuf millions neuf cent quarante-trois mille six cent seize (9.943.616).
3. Augmentation du capital social d'un montant de deux millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent quatre euros (2.485.904,- EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre millions neuf cent soixante et onze mille huit cent huit euros (4.971.808,- EUR) à sept millions quatre cent cinquante-sept mille sept cent douze euros (7.457.712,- EUR), sans émission de nouvelles actions mais par augmentation de la valeur nominale des neuf millions neuf cent quarante-trois mille six cent seize (9.943.616) actions de cinquante centimes d'euros (0,50 EUR) chacune à soixante-quinze centimes d'euros (0,75 EUR), libérée par incorporation de réserves.
4. Augmentation du capital social par apport en nature à concurrence de quatre-vingt-deux mille sept cent cinquante-cinq euros (82.755,- EUR) pour le porter de son montant actuel de sept millions quatre cent cinquante-sept mille sept cent douze euros (7.457.712,- EUR) à sept millions cinq cent quarante mille quatre cent soixante-sept euros (7.540.467,- EUR), par la création et l'émission de cent dix mille trois cent quarante (110.340) actions nouvelles de soixante-quinze centimes d'euros (0,75 EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes. - Souscription et libération intégrale des actions.
5. Modification subséquente de l'article 6.- des statuts.
6. Modification subséquente de l'article 7.1. paragraphe 6 des statuts afin d'adapter le changement de la valeur nominale dans le capital autorisé et de lui donner la teneur suivante : " Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de sept millions cinq cent mille euros (7.500.000,- EUR) qui sera représenté par dix millions (10.000.000) d'actions d'une valeur nominale de soixante-quinze centimes d'euros (0,75 EUR) chacune. "

Les titulaires d'actions nominatives ont le droit de participer à l'assemblée générale ordinaire et à l'assemblée générale extraordinaire, ainsi qu'à leurs délibérations, quel que soit le nombre de leurs actions, sur simple justification de leur identité, dès lors que leurs titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à leur nom depuis trois (3) jours au moins avant la date de la réunion.

Les titulaires d'actions au porteur ont également le droit de participer à l'assemblée générale ordinaire et à l'assemblée générale extraordinaire, ainsi qu'à leurs délibérations, quel que soit le nombre de leurs actions, sur simple justification de leur qualité, dès lors que leurs titres sont libérés des versements exigibles et qu'ils sont enregistrés au nom de l'intermédiaire inscrit régulièrement pour leur compte depuis trois (3) jours au moins avant la date de la réunion dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité. La justification de la qualité d'actionnaire est effectuée auprès de la Société par les intermédiaires habilités qui tiennent les comptes de titres au porteur par la production d'une attestation de participation qu'ils annexent au formulaire unique de vote à distance ou par procuration ou de demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Toutefois, si un actionnaire au porteur souhaite participer physiquement aux assemblées et n'a pas reçu sa carte d'admission au plus tard le troisième jour ouvré avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire et de l'assemblée générale extraordinaire, il devra demander à son intermédiaire financier de lui délivrer une attestation de participation qui lui permettra de justifier de sa qualité d'actionnaire au plus tard le troisième jour ouvré avant la tenue desdites assemblées pour pouvoir y être admis.

Tout actionnaire ayant le droit d'assister à l'assemblée générale ordinaire et à l'assemblée générale extraordinaire peut s'y faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. La procuration devra contenir les indications et informations prévues par la loi. A défaut de désignation du mandataire par le mandant, il sera émis au nom de ce dernier un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions soumis aux assemblées.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi sur simple demande écrite, laquelle contiendra la justification de leur qualité d'actionnaire et le nombre d'actions détenues, adressée à la Société.

Lors de la réunion de l'assemblée générale ordinaire et de l'assemblée générale extraordinaire, la présence personnelle de l'actionnaire annule toute procuration ou tout vote par correspondance.

L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

L'assemblée générale ordinaire statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, la moitié et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux (2) mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

L'assemblée générale extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

En cas de vote par correspondance, il ne sera tenu compte pour le calcul du quorum et du vote, que des formulaires dûment complétés et reçus par la Société trois (3) jours au moins avant la date de l'assemblée générale ordinaire et de l'assemblée générale extraordinaire.

Tout actionnaire pourra prendre connaissance des documents prévus par la loi au siège social de la Société. Il pourra en obtenir gratuitement une copie sur simple demande écrite adressée à la Société.

Le directoire

Référence de publication: 2015060217/1429/98.

Stripes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 115.937.

Suite à une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 mars 2015 il a été convenu ce qui suit:

- La démission de Inter-Haus-Luxembourg S.A., en sa qualité d'administrateur est acceptée, avec effet immédiat.
- Election d'un nouvel administrateur:

Autonome de Révision S.A., 70, Grand-Rue, L - 1660 Luxembourg, mandat qui prendra fin en date du 15.05.2018

- L'adresse du commissaire aux comptes AUTONOME DE REVISION est transférée au 70, Grand-Rue, L - 1660 Luxembourg

Luxembourg, le 2 mars 2015.

STRIPES S.A.

Référence de publication: 2015043215/15.

(150049520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Solum Bertrange I Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 121.755.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOLUM BERTRANGE I HOLDING S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015046094/12.

(150052040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

PRO Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.355.400,00.

Siège social: L-2529 Howald, 55, rue des Scillas.
R.C.S. Luxembourg B 35.662.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 13 mars 2015

Est nommé réviseur d'entreprises, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 septembre 2015:

- KPMG Luxembourg, société coopérative de droit luxembourgeois, 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 mars 2015.

Référence de publication: 2015046615/14.

(150053353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

Ossiam Lux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 160.071.

The shareholders of Ossiam Lux, (hereinafter the "Company") are kindly invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company (the "Annual General Meeting") which will take place at the office of State Street Bank Luxembourg in Luxembourg, 49 avenue J.F. Kennedy, L-1855 on *MAY 15, 2015 AT 2.00 P.M.(LUXEMBOURG TIME)* for the purpose of considering and voting upon the following agenda (the "Agenda"):

Agenda:

1. To hear the management report by the board of directors of the Company (the "Board of Directors") for the year ended December 31, 2014.
2. To hear the report by the approved statutory auditor of the Company in respect of the financial statements of the Company for the year ended December 31, 2014.
3. To approve the financial statements (annual accounts: balance sheet, statement of profit and loss and annexes) of the Company for the year ended December 31, 2014.
4. To Allocate the results for the fiscal year ended December 31, 2014.
5. To give discharge to be granted to the members of the Board of Directors (the "Directors") and the Company's auditor for the fiscal year ended December 31, 2014.
6. Statutory elections:
 - a. Re-election of Mr. Bruno Poulin, Mr. Fabrice Chemouny, Mr. Antoine Moreau, Mr. Jason Trepanier, as Directors until the next Annual General Meeting to be held in 2016.
 - b. Re-election of PriceWaterhouseCoopers Société Coopérative as independent auditors of the Company until the next Annual General Meeting to be held in 2016.
7. Any other business which may be properly brought before the meeting.

Shareholders are advised that no quorum is required for the adoption of resolutions by the Annual General Meeting and that resolutions will be passed by a majority of the votes validly cast of the shareholders present or represented at the Annual General Meeting. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a black or invalid vote.

The majority at the Annual General Meeting will be determined according to the shares issued and outstanding at midnight (Luxembourg time) on the fifth day prior to the Annual General Meeting (i.e. May 10, 2015) (the "Record Date"). The rights of a shareholder to attend the Annual General Meeting and to exercise a voting right attaching to his/her/its shares are determined in accordance with the shares held by this shareholder at the Record Date.

If you are holding shares in the Company through a financial intermediary or clearing agent, it should be noted that:

- the proxy form must be returned to the financial intermediary or clearing agent in good time for onward transmission to the Company by May 11, 2015;

- if the financial intermediary or clearing agent holds the shares in the Company in its own name and on your behalf, it may not be possible for you to exercise certain rights directly in relation to the Company.

Copies of the annual accounts, the reports of the approved statutory auditor and the management report are available free of charge during normal office hours at the registered office of the Company in Luxembourg. Upon request (fax: (+352) 46.40.10-413), the aforementioned documents will be sent to shareholders.

If you cannot be personally present at the meeting, you may vote by completing and sending by post either the postal voting form or the proxy at the following address: State Street Bank Luxembourg in Luxembourg, 49 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, to the attention of the Domiciliary Department or send it by fax to (+352) 46.40.10-413 no later than two (2) business days before the meeting. The documents can be requested free of charge at the registered office of the company in Luxembourg.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2015062675/755/49.

Avus Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 66, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 172.944.

L'an deux mille quatorze, le onze décembre.

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz, soussignée.

A comparu:

AVUS GROUP S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 66, rue de Koerich, L-8437 Steinfort, R.C.S. Luxembourg B 172.944,

ici représentée par son gérant Monsieur Francisco LLORENS, gérant, demeurant professionnellement au 15, route du Petrai, B-6840 Neufchâteau,

ici représenté par Monsieur Thierry MARTIN, demeurant à L-9552 Wiltz, 5, rue des Pêcheurs,

en vertu d'une procuration sous seing privé du 11 décembre 2014.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Par acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 septembre 2014, les Conseils d'Administration de la société à responsabilité limitée AVUS GROUP S.à R.L. («la société absorbante»), prénommée, et de la société anonyme AVUS LLORENS S.A. («la société absorbée»), avec siège social au 66, rue de Koerich, L-8437 Steinfort, R.C.S. Luxembourg B 139.329, ont établi un projet de fusion aux termes duquel la société à responsabilité limitée AVUS GROUP S.à R.L. absorbe la société anonyme AVUS LLORENS S.A. Conformément au projet de fusion, la fusion devient définitive à défaut de convocation d'une assemblée générale par un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante disposant d'au moins cinq pour cent des actions du capital souscrit ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, un mois après la publication au Mémorial du projet de fusion. Ledit projet de fusion a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3254 du 5 novembre 2014.

2. Le comparant déclare qu'une telle assemblée générale n'a pas été requise et que dès lors la fusion entre la société absorbante et la société absorbée est devenue effective à partir du 5 décembre 2014 et la société AVUS LLORENS S.A. a donc définitivement cessé d'exister.

DONT ACTE, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Martin T., Joëlle SCHWACHTGEN.

Enregistré à Wiltz, le 15 décembre 2014. Relation: WIL/2014/986. Reçu soixante-quinze euros (75 €).

Le Receveur (signé): Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 16 mars 2015.

Référence de publication: 2015042692/36.

(150049303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Partners Group Global Mezzanine 2010 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 151.582.

Im Jahre zweitausendfünfzehn, den elften März.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Partners Group Management II S.à r.l., mit Sitz in L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet, H.G.R. Luxemburg Nummer B 140257,

hier ordnungsgemäß vertreten durch Frau Arlette Siebenaler, Privatangestellte, geschäftsansässig in Luxemburg, auf Grund eines Zirkularbeschlusses der Partners Group Management II S.à r.l., welcher gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt bleibt.

Die Komparentin handelt in ihrer Eigenschaft als Manager der Kommanditaktiengesellschaft Partners Group Global Mezzanine 2010 S.C.A., SICAR, mit Sitz in L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

Die Komparentin, handelnd wie vorerwähnt, hat den amtierenden Notar ersucht folgende Feststellungen zu beurkunden:

I - Die Gesellschaft Partners Group Global Mezzanine 2010 S.C.A., SICAR (hiernach "Gesellschaft"), mit Sitz in L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet, RCS Luxemburg Nummer B 151582, wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 23. Februar 2010, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 565 vom 17. März 2010. Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäß notarieller Urkunde vom 30. Oktober 2014, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 3764 vom 8. Dezember 2014.

II.- Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 31.728,01 (einunddreißigtausend siebenhundertachtundzwanzig Komma Null ein Euro) eingeteilt in 3.099.998,000 (drei Millionen neunundneunzigtausend neunhundertachtundneunzig Komma null) Manager-Aktien und 72.803,759 (zweiundsiebzigtausend achthundertdrei Komma siebenhundertneunundfünfzig) Stammaktien mit einem Nominalwert von einem Eurocent (0,01 EUR) pro Aktie.

III.- Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Aktienkapital von zehn Millionen Euro (10.000.000,- EUR) und ist aufgeteilt in:

- eine Million (1.000.000) Stammaktien mit einem Nominalwert von einem Eurocent (0,01 EUR) pro Aktie; und
- zehn Millionen (10.000.000) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von einem Eurocent (0,01 EUR) pro Aktie.

IV.- Artikel 5 der Satzung, welcher die Voraussetzungen für ein genehmigtes Kapital schafft, beinhaltet folgende sachdienliche Angaben:

Der Manager ist berechtigt, im Rahmen der betraglichen Begrenzung des genehmigten Aktienkapitals Aktien wie folgt auszugeben:

- jede Stammaktie wird zu einem Zeichnungspreis von insgesamt eintausend Euro (1.000,- EUR) ausgegeben (d.h. Nominalwert von einem Eurocent (0,01 EUR) zuzüglich Emissionsagio von bis zu neunhundertneunundneunzig Euro und neunundneunzig Eurocent (999,99 EUR); und

- jede Manager-Aktie wird zu einem Zeichnungsbetrag von einem Eurocent (1,- EUR) zuzüglich Emissionsagio zwischen null (0) Euro und neunundneunzig (99) Eurocent nach Ermessen des Managers) ausgegeben.

Die Gesamtsumme der von einem Gesellschaftsinvestor an die Gesellschaft getätigten Zahlungen (d.h. Nominalwert und Emissionsagio) werden als "Kapitaleinlagen" bezeichnet.

Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Kapitals bis zum fünften Jahrestag der Veröffentlichung der Satzung Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch Aktionärsbeschluss, der gemäß den Regeln für die Änderung dieser Satzungen gefasst wurde, verlängert werden.

Der im Namen der Gesellschaft handelnde Manager verfügt über eine umfassende Kompetenz, das Vorgehen bei der Aufnahme von Investoren, bei Kapitalabrufen und bei Zahlungen, die auf Kapitalabrufe folgen, zu regeln.

V.- Gemäß Beschluss vom 18. Dezember 2014 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals das Gesellschaftskapital um 39,60 EUR (neununddreißig Komma sechzig Euro) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 3.959,999 (dreitausend neunhundertneunundfünfzig Komma neunhundertneunundneunzig) neuen Stammaktien mit einem Nominalwert von je einem Eurocent (0,01 EUR), ausgegeben mit einem Emissionsagio von neunhundertneunundneunzig Komma neunundneunzig Euro (EUR 999,99 EUR),

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittleit durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung den Gesamtbetrag erhalten hat.

VI.- Dass aufgrund der oben genannten Beschlüsse und Entscheidungen, der Manager beschließt Paragraph (b) von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 5. Aktienkapital. (Paragraph b).

(b) Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 31.767,62 (einunddreißigtausend siebenhundertsiebenundsechzig Komma zweiundsechzig Euro) eingeteilt in 3.099.998,000 (drei Millionen neunundneunzigtausend neunhundertachtundneunzig Komma null) Manager-Aktien und 76.763,758 (sechundsiebzigtausend siebenhundertdreieundsechzig Komma siebenhundertachtundfünfzig) Stammaktien mit einem Nominalwert von einem Eurocent (0,01 EUR) pro Aktie.

Englische Version von Artikel, Paragraph b)

Art. 5. Share capital (paragraph b).

(b) The Corporation has a capital of EUR 31.767,62 (thirty-one thousand seven hundred and sixty-seven point sixty-two Euro) represented by 3,099,998.000 (three million ninety-nine thousand nine hundred and ninety-eight point zero) Manager Shares and 76.763,758 (seventy-six thousand seven hundred and sixty-three point seven hundred and fiftyeight) Ordinary Shares with a par value of EUR 0.01 (one Eurocent) per share.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr EUR 3.500.- abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. SIEBENALER, und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 18 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/8424. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 20. März 2015.

Référence de publication: 2015044625/82.

(150050875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Kwality Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1711 Luxembourg, 14, rue Bernard Haal.

R.C.S. Luxembourg B 195.456.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le onze mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Chandroo KISHINCHAND VASWANI, administrateur de sociétés, né à Tunis (Tunisie) le 13 juin 1957, demeurant à L-1116 Luxembourg, 37, rue Adolphe.

Lequel comparant a requis le notaire soussigné de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «KWALITY BENELUX S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations financières sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et valeurs mobilières, les réaliser par voie de vente, de cessions, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la gestion, la location ou la vente d'immeubles, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (€ 310.-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés

expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit, tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2016.

Souscription - Libération

Toutes les actions ont été souscrites par Monsieur Chandroo KISHINCHAND VASWANI, préqualifié.

Ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (€ 31.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cent cinquante euros (€ 1.250.-).

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1) L'actionnaire unique décide de nommer un administrateur unique, à savoir:

Monsieur Chandroo KISHINCHAND VASWANI, préqualifié.

2) L'actionnaire unique décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

La société à responsabilité limitée "MATHILUX S.à r.l.", avec siège social à L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 125.120.

3) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.

4) Le siège de la société est fixé à L-1711 Luxembourg, 14, rue Bernard Haal.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: KISHINCHAND VASWANI, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 17 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/8322. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 20 mars 2015.

Référence de publication: 2015044522/163.

(150050580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Mountain Cleantech Co-invest S.à r.l., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 190.522.

In the year two thousand fifteen, on the eleventh of March.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Mountain Management S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg under number B 161909 acting in its capacity of general partner of Mountain Fund SICAV-SIF, a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions) with registered office at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg under number B 147361, and

2. Dos Mil Doscientos Uno SL a company incorporated with limited liability in Spain and which has its registered office at Ronda Universidad 31, SP 08007 Barcelona,

both hereby represented by Annick Braquet, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as thereabove mentioned, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that they are the actual partners of Mountain Cleantech Co-Invest S.à r.l., having its registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, incorporated by deed of the undersigned notary, on September 8, 2014, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 3266 of November 6, 2014.

- that the partners have taken the following resolutions:

First resolution

The partners decide to increase the subscribed capital by ONE MILLION EURO (1,000,000.- EUR) to bring it from its present amount of THIRTEEN THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (13,500.- EUR) to ONE MILLION THIRTEEN THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (1,013,500.- EUR) by the issuance of twelve thousand (12,000) new ordinary shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR) each, one hundred and twenty-three five hundred (123,500) new class A shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR) each, one hundred and twenty-three five hundred (123,500) new class B shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR) each, one hundred and twenty-three five hundred (123,500) new class C shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR) each, one hundred and twenty-three five hundred (123,500) new class D shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR) each, one hundred and twenty-three five hundred (123,500) new class E shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR) each, one hundred and twenty-three five hundred (123,500) new class F shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR) each, one hundred and twenty-three five hundred (123,500) new class G shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR) each and one hundred and twenty-three five hundred (123,500) new class H shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, the appearing parties declare to subscribe the increase capital as follows:

Subscribers	Number of Shares	Subscribed amount
Dos Mil Doscientos Uno SL	Ordinary Shares: 2,160 Class A Shares: 22,230 Class B Shares: 22,230 Class C Shares: 22,230 Class D Shares: 22,230 Class E Shares: 22,230 Class F Shares: 22,230 Class G Shares: 22,230 Class H Shares: 22,230	EUR 2,160 EUR 22,230 EUR 22,230 EUR 22,230 EUR 22,230 EUR 22,230 EUR 22,230 EUR 22,230 EUR 22,230
Mountain Fund SICAV-SIF	Ordinary Shares: 9,840 Class A Shares: 101,270 Class B Shares: 101,270 Class C Shares: 101,270 Class D Shares: 101,270 Class E Shares: 101,270 Class F Shares: 101,270 Class G Shares: 101,270 Class H Shares: 101,270	EUR 9,840 EUR 101,270 EUR 101,270 EUR 101,270 EUR 101,270 EUR 101,270 EUR 101,270 EUR 101,270 EUR 101,270
TOTAL	Ordinary Shares: 12,000 Class A Shares: 123,500 Class B Shares: 123,500 Class C Shares: 123,500 Class D Shares: 123,500 Class E Shares: 123,500 Class F Shares: 123,500 Class G Shares: 123,500 Class H Shares: 123,500	EUR 1,000,000.-

All the new Shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of one million Euro (EUR 1,000,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Second resolution

The partners decide to amend article 6.1. of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

“ **6.1. Subscribed and paid-up share capital.** The corporate capital of the Company is fixed at one million thirteen thousand five hundred Euro (EUR 1,013,500.-) represented by thirteen thousand five hundred (13,500) ordinary shares

of a nominal value of one Euro (EUR 1) each and one million (1,000,000) preference shares of a nominal value of one Euro (EUR 1) each, fully paid up, divided into:

- (i) thirteen thousand five hundred (13,500) ordinary shares (the "Ordinary Shares");
- (ii) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class A shares (the "Class A Shares");
- (iii) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class B shares (the "Class B Shares");
- (iv) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class C shares (the "Class C Shares");
- (v) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class D shares (the "Class D Shares");
- (vi) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class E shares (the "Class E Shares");
- (vii) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class F shares (the "Class F Shares");
- (viii) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class G shares (the "Class G Shares");
- (ix) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class H shares (the "Class H Shares");

The shares are in registered form only.

The Class A Shares to Class H Shares are hereinafter referred to as the "Preference Shares". The Ordinary Shares and/or the Preference Shares are referred to as the "Shares" and "Share" shall be construed accordingly.

The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders" and individually a "Shareholder".

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 2,500.-

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le onze mars.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Mountain Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est sis 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161909, agissant en sa qualité d'associé gérant commandité de Mountain Fund SICAV-SIF, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, dont le siège social est sis 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147361, et

2.- Dos Mil Doscientos Uno SL, une société à responsabilité limitée immatriculée en Espagne et dont le siège social est sis Ronda Universidad 31, SP 08007 Barcelone,

toutes les deux ici représentées par Annick Braquet, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le titulaire de la procuration des parties concernées et du notaire soussigné, resteront jointes au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les associés actuels de la société Mountain Cleantech Co-Invest S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 septembre 2014, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 3266 du 6 novembre 2014.

- Qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associé décident d'augmenter le capital à concurrence d'un montant de UN MILLION D'EUROS (1.000.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de TREIZE MILLE CINQ CENTS EUROS (13.500.- EUR) à UN MILLION TREIZE MILLE CINQ CENTS EUROS (1.013.500.- EUR) par la création de douze mille (12.000) parts sociales ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune, cent vingt-trois mille cinq cents (123.500) nouvelles parts sociales de Catégorie A d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune, cent vingt-trois mille cinq cents (123.500) nouvelles parts sociales de Catégorie B d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune, cent vingt-trois mille cinq cents (123.500) nouvelles parts sociales de Catégorie C d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune, cent

vingt-trois mille cinq cents (123.500) nouvelles parts sociales de Catégorie D d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune, cent vingt-trois mille cinq cents (123.500) nouvelles parts sociales de Catégorie E d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune, cent vingt-trois mille cinq cents (123.500) nouvelles parts sociales de Catégorie F d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune, cent vingt-trois mille cinq cents (123.500) nouvelles parts sociales de Catégorie G d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune et cent vingt-trois mille cinq cents (123.500) nouvelles parts sociales de Catégorie H d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts existantes.

Souscription - Libération

Les parties concernées déclarent souscrire l'augmentation de capital comme suit:

Souscripteurs	Nombre de Parts Sociales	Montant souscrit
Dos Mil Doscientos Uno SL	Parts Sociales Ordinaires: 2.160	EUR 2.160
	Parts Sociales de Catégorie A: 22.230	EUR 22.230
	Parts Sociales de Catégorie B: 22.230	EUR 22.230
	Parts Sociales de Catégorie C: 22.230	EUR 22.230
	Parts Sociales de Catégorie D: 22.230	EUR 22.230
	Parts Sociales de Catégorie E: 22.230	EUR 22.230
	Parts Sociales de Catégorie F: 22.230	EUR 22.230
	Parts Sociales de Catégorie G: 22.230	EUR 22.230
	Parts Sociales de Catégorie H: 22.230	EUR 22.230
Mountain Fund SICAV-SIF	Parts Sociales Ordinaires: 9.840	EUR 9.840
	Parts Sociales de Catégorie A: 101.270	EUR 101.270
	Parts Sociales de Catégorie B: 101.270	EUR 101.270
	Parts Sociales de Catégorie C: 101.270	EUR 101.270
	Parts Sociales de Catégorie D: 101.270	EUR 101.270
	Parts Sociales de Catégorie E: 101.270	EUR 101.270
	Parts Sociales de Catégorie F: 101.270	EUR 101.270
	Parts Sociales de Catégorie G: 101.270	EUR 101.270
	Parts Sociales de Catégorie H: 101.270	EUR 101.270
TOTAL	Parts Sociales Ordinaires: 12.000	EUR 1.000.000
	Parts Sociales de Catégorie A: 123.500	
	Parts Sociales de Catégorie B: 123.500	
	Parts Sociales de Catégorie C: 123.500	
	Parts Sociales de Catégorie D: 123.500	
	Parts Sociales de Catégorie E: 123.500	
	Parts Sociales de Catégorie F: 123.500	
	Parts Sociales de Catégorie G: 123.500	
	Parts Sociales de Catégorie H: 123.500	

Toutes les nouvelles Parts Sociales ont été libérées à cent pour cent (100 %) au moyen d'un paiement en espèces, le montant de UN MILLION D'EUROS (1.000.000.- EUR) est actuellement à la disposition de la Société, et une preuve à cet effet a été remise au notaire.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 6.1 des statuts comme suit:

« **6.1. Capital Social souscrit et libéré.** Le capital social de la Société est fixé à un million treize mille cinq cents Euros (EUR 1.013.500,-) représenté par treize mille cinq cents (13.500) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune et un million (1.000.000) de parts sociales privilégiées d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune, intégralement libérées, divisées en:

- (i) treize mille cinq cents (13.500) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»);
- (ii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»);
- (iii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»);
- (iv) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»);
- (v) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»);
- (vi) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»);
- (vii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»);
- (viii) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»);
- (ix) cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»);

Les parts sociales sont uniquement nominatives.

Les Parts Sociales de Catégorie A à H sont ci-après dénommées «Parts Sociales Privilégiées». Les Parts Sociales Ordinaires et/ou les Parts Sociales Privilégiées sont dénommées «Parts Sociales», et «Part Sociale» doit être interprété en conséquence.

Les détenteurs des Parts Sociales sont collectivement dénommés «Associés» et individuellement «Associé».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 2,500.-

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 16 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/8063. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 mars 2015.

Référence de publication: 2015044568/210.

(150050356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

**Bright Tarvos Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Larry II Central Germany S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 24, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 164.342.

In the year two thousand and fifteen, on the twelfth of March.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of Larry II Central Germany S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 24, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.342 (the "Company"). The Company has been incorporated on 22 September 2011 pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") on 14 December 2011 under number 3070. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended on June 10, 2013 pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C on August 14, 2013 under number 1979.

The meeting is chaired by Mrs. Thao Nguyen, Rechtsanwältin, with professional address at 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, (the "Chairperson").

The Chairperson appoints Mrs. Claudia Pfister, Avocate, with professional address at 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, as secretary of the Meeting (the "Secretary").

The Meeting elects Mrs. Claudia Pfister, prenamed, as scrutineer of the Meeting (the "Scrutineer").

The Chairperson declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders, the members of the bureau and the undersigned notary. The said list as well as the proxies, signed by the proxyholder and the notary, shall be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

2. It appears from the attendance list, that all 500 shares representing the entire capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) are represented at this extraordinary general meeting, so that the Meeting could validly decide on all the items of the agenda. All the shareholders declare that they have been informed in advance of the agenda of the meeting and waive all the convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate.

3. The agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1) To resolve on the change of the corporate name of the Company from “Larry II Central Germany S.à r.l.” to “Bright Tarvos Property S.à r.l.”.

2) To subsequently resolve on the amendment of article 4 of the Articles to reflect the decision passed under item 1) above.

After this had been set forth, the shareholders representing the whole corporate capital, decided to hold an extraordinary general meeting and to take the following resolutions in conformity with the agenda of the meeting:

First resolution

The Meeting resolves to change the corporate name of the Company from “Larry II Central Germany S.à r.l.” to “Bright Tarvos Property S.à r.l.”.

Second resolution

The Meeting decides, subsequently, to amend the fourth article of the Articles, which henceforth shall read as follows:

« **Art. 4.** The Company will assume the name of “Bright Tarvos Property S.à r.l.”.

Estimate of costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1,500.-There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary, the present original deed.

Follows the french version:

L’an deux mille quinze, le douze mars.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S’est réunie

une assemblée générale extraordinaire («l’Assemblée») des associés de Larry II Central Germany S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 24, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 164.342, (la «Société»). La Société est constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 22 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 3070 du 14 décembre 2011. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés le 10 juin 2013 suivant acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 1979 du 14 août 2013.

L’Assemblée est présidée par Madame Thao Nguyen, Rechtsanwältin, résidant professionnellement à 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg (le «Président»).

Le Président désigne Madame Claudia Pfister, Avocate, résidant professionnellement à 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg comme secrétaire de l’Assemblée (le «Secrétaire»).

L’Assemblée choisit Madame Claudia Pfister, prénommée, comme scrutateur de l’Assemblée (le «Scrutateur»).

Le Président expose et prie le notaire d’acter que:

1. Les associés représentés et le nombre de parts sociales qu’ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le mandataire des associés représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations signées par le mandataire et le notaire, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui aux formalités de l’enregistrement.

2. Il résulte de cette liste de présence que cinq cents parts sociales représentant l’entièreté du capital de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire tel que l’Assemblée pourra valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les associés déclarent avoir été informés à l’avance de l’ordre du jour de l’assemblée et renoncent aux formalités de convocation. L’assemblée générale est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

3. L’ordre du jour est le suivant:

Agenda

1) Modification de la dénomination de la Société de «Larry II Central Germany S.à r.l.» à «Bright Tarvos Property S.à r.l.».

2) Modification subséquente de l'article 4 des Statuts de la Société afin d'y refléter la décision adoptée au point 1) ci-dessus.

Ces faits exposés, les associés représentant l'intégralité du capital social, a décidé de tenir une assemblée générale extraordinaire et de prendre les résolutions suivantes conformément à l'ordre du jour de l'assemblée:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la Société de «Larry II Central Germany S.à r.l.» à «Bright Tarvos Property S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence le quatrième article des Statuts, qui aura dorénavant la teneur qui suit:

« **Art. 4.** La Société prendra le nom de "Bright Tarvos Property S.à r.l.".»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, s'élève à approximativement à EUR 1.500.-

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. NGUYEN, C. PFISTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 16 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/8080. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 mars 2015.

Référence de publication: 2015045169/115.

(150051244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Onex Wizard Acquisition Company III Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 43.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 191.803.

EXTRAIT

Il est à noter que l'associé commandité agissant pour le compte de Onex Partners IV GP LP, qui agit à son tour en tant que associé commandité et pour le compte de Onex Partners IV LP est désormais Onex Partners IV GP Limited, une société exonérée des Iles Cayman, ayant son siège social Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman, enregistré auprès du Registre des Entreprises des Iles Cayman sous le numéro 293443 et que en conséquence l'associé unique de la Société est représenté comme suit:

Onex Partners IV GP Limited, agissant en tant que associé commandité et pour le compte de Onex Partners IV GP LP, qui agit à son tour en tant que associé commandité et pour le compte de Onex Partners IV LP.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 mars 2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015043106/20.

(150049527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Garden Beach Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 195.504.

—
STATUTESIn the year two thousand and fifteen, on the 18th day of March.

Before the undersigned, Maître Blanche Moutrier, a notary resident in Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

C.E Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 191949,

here represented by Michèle Sensi-Bergami, whose professional address is in Esch-Sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal,

After signature *in varietur* by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Garden Beach Holding S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest directly or indirectly in immovable property or in a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers - Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters the signature of the sole manager, or the single signature of any manager/joint signature of any two (2) managers or, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholders

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 2.30 p.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on

one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2015.

Subscription and payment

C.E Holding S.à r.l., represented as stated above, subscribes for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately 1.400,-€.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as A managers of the Company for an indefinite period:

- Jacob Chetrit, born on 3 September 1955, in Morocco, and residing professionally at 404, fifth Avenue, New York, 10018; and

- Joseph Chetrit, born on 10 December 1957, in Morocco, and residing professionally at 404, fifth Avenue, New York, 10018.

2. The following are appointed as B managers of the Company for an indefinite period:

- Abdelhakim Chagaar, born on 3 March 1979, in Mont-Saint-Martin (France) and residing professionally at 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Antonio Joao Gil Pires, born on 30 November 1969, in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and residing professionally at 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 103.336.

3. The registered office of the Company is set at 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huit mars.

Par devant le soussigné Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

C.E Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191949,

représentée par Madame Michèle Sensi-Bergami, avec adresse professionnelle à Esch-Sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée et validée par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Garden Beach Holding S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir directement ou indirectement dans des actifs immobiliers ou dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation.

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou limités pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Une convocation écrite de toute réunion du Conseil est donnée à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition que lorsque les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou la signature individuelle d'un quelconque gérant / les signatures conjointes de deux (2) gérants, ou, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associés

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Lorsque des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société dans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-dessus. Elles porteront la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés est considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. Si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième

lundi du mois de mai de chaque année à 14 heures 30. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires peuvent être nommés à nouveau par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) Le Conseil établit des comptes intérimaires;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) le Conseil doit décider de distribuer les dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre 2015.

Souscription et libération

C.E Holding S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 1.400.-€.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants A de la Société pour une durée indéterminée:

- Jacob Chetrit, né le 3 septembre 1955, au Maroc et résidant professionnellement au 404, fifth Avenue, New York, 10018; et

- Joseph Chetrit, né le 10 décembre 1957, au Maroc et résidant professionnellement au 404, fifth Avenue, New York, 10018.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants B de la Société pour une durée indéterminée:

- Abdelhakim Chagaar, né le 3 mars 1979, à Mont-Saint-Martin (France) et résidant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Antonio Joao Gil Pires, né le 30 novembre 1969; à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et résidant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe à 6, rue Eugène Ruppert L- 2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) et immatriculée sous le numéro B 103.336 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: SENSI-BERGAMI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19/03/2015. Relation: EAC/2015/6496. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 20 mars 2015.

Référence de publication: 2015045087/527.

(150051649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Mavin Property Fund, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 128.473.

Les comptes annuels au 31 août 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Mavin Property Fund

Référence de publication: 2015046541/12.

(150053074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2015.

**PerformanZ Holding, Société Anonyme,
(anc. bluO Holding F2).**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 169.494.

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am siebzehnten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Fand die Außerordentliche Generalversammlung des alleinigen Aktionärs (die „Aktionärsversammlung“) der bluO Holding F2, einer Aktiengesellschaft (société anonyme) gegründet und bestehend nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Carlo Wersandt, mit dem Amtssitz in Luxemburg, in Vertretung von Notar Henri Hellinckx, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 1803 vom 18. Juli 2012, und mit Gesellschaftssitz in Munsbach, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 169494 statt. Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 16. Januar 2014, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 1046 vom 24. April 2014.

Als Vorsitzende der Aktionärsversammlung amtiert Frau Janin Söder, Privatangestellte, beruflich ansässig in Munsbach, welche auch die Funktion des Stimmzählers übernimmt.

Die Vorsitzende bestellt Frau Arlette Siebenaler, Privatangestellte, geschäftsansässig in Luxemburg, zur Protokollführerin.

Die Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I. Die vom alleinigen Aktionär ausgestellte Vollmacht wird gegenwärtiger Urkunde „ne varietur“ paraphiert beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

II.- Der alleinige Aktionär hat die Gesellschaft vor Inkrafttreten des Gesetzes vom 28. Juli 2014 ersucht seine Inhaberk Aktien in Namensaktien umzuwandeln.

III.- Die das gesamte Gesellschaftskapital darstellenden einunddreißigtausend (31 000) Aktien sind in gegenwärtiger Aktionärsversammlung vertreten. Der alleinige Aktionär erklärt sich ordnungsgemäß zu der gegenwärtigen Aktionärsversammlung eingeladen und verzichtet auf die Einhaltung weiterer Förmlichkeiten. Somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV. Die Tagesordnung der Aktionärsversammlung ist folgende:

1. Abänderung der englischen und deutschen Fassung von Artikel 1 der Satzung um den Namen Gesellschaft in “PerformanZ Holding” abzuändern;
2. Abänderung der englischen und deutschen Fassung von Artikel 6 der Satzung
3. Verschiedenes.

Nach Beratung fasst die Aktionärsversammlung folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Aktionärsversammlung beschließt, den Namen der Gesellschaft in PerformanZ Holding abzuändern und Artikel 1 der Satzung wie folgt abzuändern:

Englische Fassung

Art. 1. Form and name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under Luxembourg law under the name of “PerformanZ Holding” (the Company) which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Company Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Deutsche Fassung

Art. 1. Form und Name. Es existiert eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung PerformanZ Holding (die Gesellschaft), die den Gesetzen des Großherzogtum Luxemburgs, insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung (das Gesetz) und der vorliegenden Satzung unterliegt (die Satzung).

Zweiter Beschluss

Die Aktionärsversammlung beschließt, Artikel 6 der Satzung wie folgt abzuändern:

Englische Fassung

Art. 6. Shares. “Shares will be issued in registered form only.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders, to be maintained at the Company’s registered office, as the legal owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholder upon request.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nupropriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.”

Deutsche Fassung

Art. 6. Aktien. „Aktien werden nur als Namensaktien begeben.

Die Gesellschaft betrachtet die Person, auf welche die Aktien im am Gesellschaftssitz geführten Aktionärsregister registriert sind, als rechtliche Eigentümer dieser Aktien.

Bestätigungen über solche Eintragungen werden an den Aktionär auf Anfrage zugestellt.

Die Gesellschaft wird nur einen einzigen Aktieninhaber pro Aktie anerkennen. Sollten mehrere Personen zusammen eine Aktie besitzen, dann kann die Gesellschaft die Ausübung aller Rechte die diese Aktie beinhaltet aussetzen, bis eine Person als alleiniger Besitzer gegenüber der Gesellschaft berufen wird. Dieselbe Regel ist auch im Konflikt zwischen Nießbraucher (usufruitier) und bloßer Eigentümer (nu-propriétaire) oder zwischen Pfandgeber und Pfandschuldner anwendbar.

Die Gesellschaft kann unter denen vom Gesetz vorgeschriebenen Regeln ihre eigenen Aktien zurückkaufen.“

Die übrigen Passagen der Gesellschaftssatzung bleiben unberührt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Aktionärsversammlung für geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung des Vorgesehenen an die Komparenten, welche dem unterzeichneten Notar durch Familiennamen, Vornamen, Zivilstatus und Wohnort bekannt sind, haben die Mitglieder des Versammlungsrates gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J. SÖDER, A. SIEBENALER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 19 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/8546. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG – der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 24. März 2015.

Référence de publication: 2015045519/83.

(150052174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Mapo4 GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 195.506.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of March.

Before Maître Joëlle BADEN, civil law notary residing in Luxembourg, undersigned;

THERE APPEARED:

Stichting MP4, a foundation incorporated and existing under the laws of The Netherlands, whose registered office is at Herikerbergweg 238 Luna Arena, Amsterdam, the Netherlands, registered with Amsterdam trade register under number KvK 61949671,

here represented by Flora GIBERT, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on March 5, 2015.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state the articles of incorporation of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) as follows:

1. "Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of Mapo4 GP S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, including the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

- (a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or
- (b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg, including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to act as general partner and/or manager of, and hold general partner interest(s), unlimited partnership interest(s) (part(s) d'intérêt(s) d'associés commandités) and partnership interest(s) in any Luxembourg partnership (société en commandite simple) and, in its capacity as general partner and/or manager, to render advisory, management, accounting and administrative services and provide secretarial, accounting and other administrative services to any such Luxembourg partnership; and decide on its investment, objectives, policies and restrictions and its cause of conduct of management and affairs;

3.3 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.4 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.5 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future), and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.6 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.7 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.8 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.9 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.10 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.11 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters (3/4) of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters (3/4) of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one (1) Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the sole signature of the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, the signature of any Manager;

10.3 the sole signature of any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any two managers may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers

and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of managers (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8

13.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted.

13.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the following 31 December (all dates inclusive)1.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law."

Subscription - Payment

The articles of incorporation having thus been established, the appearing party, as represented, declares to subscribe the issued share capital upon incorporation as follows:

Shareholder	Shares
Stichting MP4	<u>12,500 shares</u>
TOTAL:	<u>12,500 shares</u>

All these Shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), entirely allocated to the share capital of the Company, is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2015.

Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

General meeting of shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, Stichting MP4, represented as indicated above and representing the entirety of the subscribed capital, has taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed Managers of the Company for an indefinite duration:

- Anne BÖLKOW, born on 28 August 1980 in Aachen, Germany, with professional address at 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Alex LEGRAND, born on 31 May 1977 in Brussels, Belgium, with professional address at 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and

- Christiaan VAN ARKEL, born on 21 March 1973 in Bangkok, Thailand, with professional address at 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he/she signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le treize mars.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg soussigné;

A COMPARU:

Stichting MP4, une fondation constituée et existante selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Herikerbergweg 238 Luna Arena, Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée au registre de commerce d'Amsterdam sous le numéro KvK 61949671,

ici représentée par Flora GIBERT, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 5 mars 2015.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

1. "Forme sociale et dénomination. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de Mapo4 GP S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 à toute autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) Le Gérant Unique (tel que défini à l'article 8.2) si la Société est gérée à ce moment-là par un Gérant Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'article 8.3) si la Société est gérée à ce moment-là par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") prise conformément à ces Statuts -y compris l'article 13.4 - et aux lois du Grand-Duché de Luxembourg en vigueur, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société (selon les cas).

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objets. Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient au moment donné un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, par offre, par acquisition, par échange ou par tout autre procédé) l'ensemble ou une partie des actions, parts sociales, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit, et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, de les échanger et d'en disposer;

3.2 d'agir comme associé commandité et/ou gérant de, et de détenir une ou plusieurs parts d'intérêt d'associé commandité et une ou plusieurs parts d'intérêt dans toute société en commandite simple au Luxembourg et, en sa qualité d'associé commandité et/ou gérant, de rendre des services de conseil, de gestion, de comptabilité et d'administration et de rendre des services de secrétariat, de comptabilité et d'autres services administratifs à une société en commandite simple, et de décider de ses investissements, objectifs, de sa politique et ses restrictions, ainsi que de son cours de conduite de la gestion et des affaires;

3.3 d'entreprendre toute activité ou commerce et d'acquérir, soutenir ou reprendre l'ensemble ou une partie de l'activité, des biens et / ou des dettes de toute personne entreprenant une activité quelconque;

3.4 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon les cas), et de prêter des fonds et d'accorder dans tout cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

3.5 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de garantir le paiement de sommes d'argent tel que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon les cas) le déterminera, y compris par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et d'autres titres ou instruments, perpétuels ou autre, convertibles ou non, en relation ou non avec l'ensemble ou avec une partie des biens de la Société (présents ou futurs) et d'acquérir, de racheter, de convertir et de rembourser ces titres;

3.6 d'acquérir un intérêt, de fusionner, d'entreprendre une consolidation et encore de conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les bénéfices, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, tout employé de la Société;

3.7 de se porter garante ou de conclure un contrat d'indemnités ou de sûretés, et d'accorder une sûreté en vue de l'exécution d'obligations et/ou du paiement de sommes d'argent par toute personne (y compris toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne (une "Entité Holding") qui est à cet instant un membre ou a, de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute entité sociale dans laquelle l'Entité Holding a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associée à la Société dans certaines activités ou dans un partenariat), que la Société reçoive une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect) ou pas, et que ce soit par engagement personnel ou sûreté, cautionnement ou charge pesant sur l'ensemble ou sur une partie des biens, des propriétés, des actifs (présents ou futurs) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet article 3.6, une "garantie" comprend toute obligation, sous quelque forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation, d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être autrement tenu responsable de toutes dettes ou obligations financières d'une autre personne;

3.8 d'acheter, de prendre à bail, d'échanger, de louer ou d'acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

3.9 de céder, de donner à bail, d'échanger, de donner en location ou de disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou de l'ensemble ou d'une partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon les cas), y compris des parts sociales/actions, des obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libérés, de toute personne, que celle-ci ait ou non (en entier ou en partie) les mêmes objets sociaux que ceux de la Société; de détenir des parts sociales/actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; d'améliorer, de gérer, de développer, de céder, d'échanger, de donner à bail, de mettre en gage, de disposer ou d'accorder des droits d'option, de tirer parti ou toute autre action en rapport avec l'ensemble ou avec une partie des biens et des droits de la Société;

3.10 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet article 3 (a) en tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, agent, cocontractant, trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une autre personne ou d'autres personnes;

3.11 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre réglementation avec une personne ou en sa faveur) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tous ou d'une partie de ses pouvoirs,

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne participera pas à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la Loi Luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans qu'une telle autorisation ne soit obtenue conformément à la Loi Luxembourgeoise.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associés" doit être interprété conformément.

5.2 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel sera versé toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de la contribution et peut créditer les contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Associé(s), sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais ne doit pas obligatoirement, allouer tout montant contribué au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.5 La Société peut racheter et/ou annuler ses propres Parts Sociales comme prévu dans la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, de dividende et d'autres droits de paiement.

7. Cession de parts sociales.

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles à d'autres personnes que les Associés à moins qu'un Associé décède ou que les Associés détenant au moins trois quarts (3/4) des Parts Sociales n'aient accepté la cession en assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne sont pas transférables à d'autres personnes que les Associés pour raison de décès sauf si les Associés détenant trois quarts (3/4) des Parts Sociales détenues par les survivants ont acceptés la cession ou que les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915 s'appliquent;

7.2.3 La cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Gestion.

8.1 La Société sera gérée par un (1) ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

8.2 Si à un moment donné la Société est gérée par un (1) Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts comme le "Gérant Unique".

8.3 Si de temps en temps la Société est gérée par plus qu'un (1) Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment avec ou sans cause par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants.

9.1 Le Gérant Unique, quand la Société est gérée par un (1) seul Gérant, et à tout moment le Conseil de Gérance, aura tout pouvoir pour entreprendre toute action nécessaire ou utile à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées, par la Loi Luxembourgeoise ou par les présents Statuts, aux Associés.

10. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société est valablement engagée ou représentée auprès de tiers par:

10.1 si la Société est administrée par un Gérant Unique, la seule signature du Gérant Unique;

10.2 en cas de pluralité de Gérants, la signature unique d'un Gérant;

10.3 la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué conformément à l'article 11.

11. Mandataire des gérants. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, deux (2) Gérants, pourront déléguer n'importe lequel de leurs pouvoirs pour exécuter des tâches spécifiques à un (1) ou plusieurs mandataires ad hoc et devront déterminer les pouvoirs et responsabilités de ces mandataires, ainsi que leur rémunération (le cas échéant), la durée de leur période de représentation et tous les autres termes pertinents de leur mandat.

12. Réunions du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance peut nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se conformer à toutes les conditions de convocation préalable et à toutes les formalités si tous les Gérants ont renoncé aux formalités de convocation, que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (mais pas une personne quelconque) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, afin de délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à condition (sans préjudice quant au quorum requis) qu'au moins deux (2) Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne, ou participent en personne à une Réunion du Conseil tenue conformément à l'article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peut valablement participer à une Réunion du Conseil par voie de conférence téléphonique, de vidéo conférence ou de tout autre équipement de communication à condition que toute personne participant à une telle réunion ait la capacité d'entendre et de se faire entendre tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est présumée être présente à cette réunion, devra être comptée dans le quorum et devra être autorisée à participer au vote. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise, toutes les affaires traitées de cette manière par les Gérants sont, pour l'application de ces Statuts, considérées comme valablement et effectivement conclues à une Réunion du Conseil, bien que le nombre de Gérants (ou leurs représentants) physiquement présents au même endroit soit inférieur au nombre requis pour constituer un quorum.

12.6 Des résolutions prises par écrit, signées par tous les Gérants (ou s'agissant d'un Gérant, son Représentant de Gérant) sont aussi valables et valides comme si elles avaient été adoptées lors d'une Réunion du Conseil valablement convoquée et tenue. Une telle approbation peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents de même forme signées par ou pour le compte d'un ou de plusieurs Gérants concernés.

12.7 Les procès-verbaux des Réunions du Conseil seront signés et, par extraits, certifiés par tous les Gérants présents à la réunion.

13. Résolutions des associés.

13.1 Chaque Associé a droit à un (1) vote pour chaque Part Sociale dont il est détenteur.

13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont uniquement valides si elles sont adoptées par les Associés détenant plus que la moitié des Parts Sociales, toutefois si un tel chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes, indépendamment du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Les Associés ne pourront changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société que par un vote unanime de tous les Associés.

13.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'article 13.3, toute résolution pour modifier les présents Statuts (y compris le changement de Siège Social), sous réserve de dispositions contraires, doit être passée par une majorité en nombre des Associés représentant les trois quarts (3/4) des Parts Sociales.

13.5 Une résolution pour décider de la dissolution de la Société ou pour déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

13.6 Une réunion des Associés (une "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à toutes les conditions de convocation préalable et formalités si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen équivalent) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

13.8

13.8.1 S'il y a moins de vingt-cinq (25) Associés dans la Société, les Résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que par une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter.

13.8.2 Les conditions de majorité requises applicables à l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à la prise de résolutions écrites par les Associés. A l'exception des cas où la Loi luxembourgeoise l'exige, aucune condition de quorum ne sera requise pour passer des résolutions écrites. Les résolutions écrites des Associés seront réputées valablement adoptées dès que la Société aura reçu les copies originales (ou de copies envoyées par facsimilé ou par email attaché) des votes des Associés sous réserve des conditions requises à l'article 13.8.1 et des présentes dispositions de l'article 13.8.2, peu importe que tous les Associés aient voté ou non.

14. Exercice social.

14.1 L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu que, en tant que mesure transitoire, le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre suivant (toutes dates comprises).

15. Distributions sur parts sociales.

15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pourcents (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pourcents (10%) du capital social de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par Résolution des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance, selon le cas, peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés soient récupérables par le(s) Associé(s).

16. Dissolution et liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par une Assemblée Générale conformément à la Loi Luxembourgeoise et à l'article 13. Dans le cas où la Société n'aurait qu'un (1) Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et loi Luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

- (a) un genre inclut tous les genres;
- (b) (à moins que le contexte ne le requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) une "personne" inclut une référence à tout individu, entreprise, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, Etat ou agence d'un Etat ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

17.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censé être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

17.1.3 Les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise."

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi dressés, la comparante, telle que représentée, déclare souscrire au capital social émis lors de la constitution de la Société comme suit:

Associé	Parts Sociales
Stichting MP4	12.500 parts sociales
TOTAL:	12.500 parts sociales

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2015.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents Euros (EUR 1.300,-).

Assemblée générale des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, Stichting MP4, représentée comme indiqué ci-dessus et représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées en tant que Gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Anne BÖLKOW, née le 28 août 1980 à Aachen, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Alex LEGRAND, né le 31 mai 1977 à Bruxelles, Belgique, ayant son adresse professionnelle à 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Christiaan VAN ARKEL, né le 21 mars 1973, à Bangkok, Thaïlande, ayant son adresse professionnelle à 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête du présent acte.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, dont le notaire connaît le nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. GIBERT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C 1, le 17 mars 2015. 1LAC / 2015 / 8249. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 23 mars 2015.

Référence de publication: 2015045227/541.

(150051671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

**LP Lux Consult S.A., Société Anonyme,
(anc. SEALUX S.A., Société d'Expertise Automobiles Luxembourgeoise S.A.).**

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 8, rue de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 75.660.

L'an deux mille quinze, le dix mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Société d'Expertise Automobiles Luxembourgeoise S.A.", en abrégé "SEALUX S.A.", établie et ayant son siège social à L-8331 Capellen, 1, route d'Olm, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 75.660, originellement constituée sous forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, notaire alors de résidence à Rambrouch, en date du 2 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 630 du 5 septembre 2000,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 10 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2051 du 1^{er} novembre 2006, contenant notamment la transformation en société anonyme,

- en date du 20 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1145 du 9 mai 2008,

- en date du 5 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2372 du 4 décembre 2009, et

- en date du 19 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2337 du 19 septembre 2012.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Cristiana VALENT, employée, demeurant professionnellement à Junglinster.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société en LP LUX CONSULT S.A. et de supprimer l'enseigne commerciale et de modifier l'article 1^{er} des statuts.

2. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en «LP LUX CONSULT S.A.» de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "LP LUX CONSULT S.A."»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Cristiana VALENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 13 mars 2015. Relation GAC/2015/2074. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015043175/62.

(150049040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Veiner Jungsodalen, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9411 Vianden, 118, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg F 10.323.

—
STATUTS

I. Forme, Nom, Siège et Durée de l'association

Art. 1^{er} . Il est formé entre les soussignés:

GLEIS Jhemp Edy Nikela, né le 20 septembre 1990, Étudiant, demeurant à L- 9420 Vianden, 12, Rue de la Gare, de nationalité luxembourgeoise

HEINEN Michel, né le 10 novembre 1989, Magasinier, demeurant à L- 9421 Vianden, 9, Rue Moenchkelterhaus, de nationalité luxembourgeoise.

JACOBY Dany, né le 3 juin 1991, Électricien en énergie, demeurant à L- 9440 Vianden, 20, Rue Edouard Wolff, de nationalité luxembourgeoise.

JACOBY Joé, né le 30 juin 1987, Menuisier, demeurant à L- 9440 Vianden, 20, Rue Edouard Wolff, de nationalité luxembourgeoise.

KLASEN Charel, né le 4 novembre 1986, Technicien en Bâtiment, demeurant L-9425 Vianden, 48, rue du Sanatorium, de nationalité luxembourgeoise.

PEREIRA ESTEVES Kevin, né le 14 février 1990, Étudiant, demeurant à L-9425 Vianden, 52, rue du Sanatorium, de nationalité portugaise.

PLEIM Joé, né le 8 septembre 1989, électricien en énergie, demeurant à L-9411 Vianden, 118, Grand-rue, de nationalité luxembourgeoise.

Art. 2. L'association est dénommé VEINER JINGSODALEN, association sans but lucratif.

Art. 3. Le siège social est établi à la commune de VIANDEN.

L'association sans but lucratif est la continuation de la JEUNESSE MASCULINE CHRETIENNE DE VIANDEN.

Art. 4. L'association est constituée pour durée illimitée,

II. Objet

Art. 5. L'association a un objet culturel ainsi qu'un objet religieux. Au niveau culturel l'association a pour objet de rassembler et d'unir les jeunes de la commune; plus particulièrement de fournir un lieu de rencontre pour ses membres et d'agir dans tous les domaines de la culture et du sport, de favoriser les rencontres des jeunes, ainsi que de contribuer à la vie culturelle de la commune. Au niveau religieux, l'association a pour but d'approfondir la vie spirituelle des jeunes gens de la commune de Vianden.

III. Membres

Art. 6. L'association a 5 membres au moins. Elle connaît seulement des membres actifs.

Art. 7. Tout membre doit être âgé de 16 ans au moins

Art. 8. Tout membre est libre de se retirer de l'association en donnant sa démission par écrit au conseil d'administration. En cas de contravention par un membre aux intérêts de l'association, son exclusion peut être prononcée par le conseil d'administration. Elle se fait par écrit et elle prend immédiatement effet. Cette décision devra être approuvée par l'assemblée générale.

Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur les fonds de l'association et ne peut réclamer les cotisations versées antérieurement.

IV. Administration

Art. 9. Les organes de l'association sont:

1. L'assemblée générale
2. Le conseil d'administration

V. Assemblée générale

Art. 10. Les membres sont convoqués annuellement dans le mois suivant la fin de l'exercice à une assemblée générale, laquelle a le pouvoir de délibérer sur tout point intéressant l'association et en particulier sur les points suivants:

- la modification des statuts;
- la nomination et la révocation des membres du conseil d'administration
- l'approbation du budget et des comptes;
- la dissolution de l'association.

Art. 11. L'assemblée générale est convoquée par le président. La convocation se fait par lettre individuelle / e-mail 10 jours avant la date de l'assemblée. Cette convocation doit contenir le lieu, l'heure, la date et l'ordre du jour de l'assemblée.

Néanmoins, des résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, si un cinquième des membres en font la demande par écrit au moins 5 jours avant l'assemblée générale.

Art. 12. Tous les membres ont un droit de vote égal. Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix et sont notées dans un registre spécial, signé par le président et le secrétaire et tenu par ce dernier où tous les membres peuvent en prendre connaissance.

Art. 13. La modification des statuts ne peut être faite que lors de l'assemblée générale et lorsqu'elle est dûment mentionnée dans l'ordre du jour. Au moins deux tiers des membres doivent être présents à l'assemblée générale et la modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

VI. Conseil d'administration

Art. 14. L'association est administrée par un conseil d'administration qui comprend 5 membres au moins et 9 au plus. La durée de leur mandat est de deux années; ils sont rééligibles. L'assemblée générale fixe le nombre des membres dans ces limites.

Au cas où un membre du conseil d'administration donne sa démission, un nouveau membre est élu dans une assemblée générale extraordinaire.

Art. 15. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président, un vice-président, un trésorier et un secrétaire. Les mandats de président, de vice-président, de trésorier et de secrétaire doivent être occupés par des majeurs.

Art. 16. Le trésorier gère le capital de l'association. Il rédige un rapport pour chaque assemblée générale.

Art. 17. Le conseil d'administration est élu par l'assemblée générale à la majorité des voix.

Art. 18. Le conseil d'administration a toutes les compétences pour la gestion et la représentation officielle de l'association pourvu qu'elles ne sont pas réservées à l'assemblée générale par les statuts ou la loi. L'association est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe du président et d'un des membres majeurs du conseil d'administration.

VII. Règlement interne

Art. 19. Le conseil d'administration a le droit d'établir un règlement interne concernant les affaires et le fonctionnement de l'association, qui sera soumis pour approbation à l'assemblée générale.

VIII. Dissolution

Art. 20. L'association peut être dissoute par l'assemblée générale statuant conformément à la loi.

Art. 21. En cas de dissolution, les fonds restants seront légués à une ONG ou à la Fabrique d'église de Vianden.

IX. Divers

Art. 22. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 23. Tout ce qui n'est pas repris expressément dans les présents statuts est réglé suivant les dispositions de la loi du 4 mars 1994 portant modification de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Dans l'assemblée générale constituante du 16 mars 2015, les présents statuts ont été adoptés par la majorité des deux tiers.

Fait en 7 originaux à Vianden, le 16 mars 2015.

J. Gleis / M. Heinen / D. Jacoby / J. Jacoby / C. Klasen / K. Pereira Esteves / J. Pleim

Les fondateurs

Référence de publication: 2015042644/93.

(150048615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Domain Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 42.873.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015045718/10.

(150052478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2015.

Eiffel UCITS Opportunities SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 180.465.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 mars 2015

En date du 13 mars 2015, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 1^{er} août 2014, de Monsieur Arnaud Dubois en qualité d'Administrateur;
- de ratifier la cooptation de Monsieur Alain Heinz en qualité d'Administrateur avec effet au 1^{er} août 2014, en remplacement de Monsieur Arnaud Dubois, démissionnaire;
- de renouveler les mandats de Monsieur Jan Carel Kingma, Monsieur Fabrice Dumonteil et Monsieur Alain Heinz en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016;
- de renouveler le mandat de Deloitte Audit SA, en qualité de Réviseur d'entreprises, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 16 mars 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Eiffel ucits opportunities sicav

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015043445/21.

(150049766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.